

Diffamation à propos du génocide au Rwanda : Hubert Védrine, qui avait perdu un procès, retire son appel

AFP, 11 février 2025



Hubert Védrine à Paris, le 11 avril 2022. Joël SAGET / AFP

L'ancien secrétaire général de l'Élysée Hubert Védrine, qui avait perdu un procès en diffamation face à un journaliste au sujet du génocide au Rwanda, s'est désisté de son appel, a-t-on appris mardi auprès de la défense. L'affaire concerne des propos du journaliste Patrick de Saint-Exupéry, qui l'avait qualifié en 2021 de « *négationniste* » et « *propagandiste* ». En mai 2024, le tribunal correctionnel de Paris avait relaxé ce journaliste. Les juges estimaient que « *même s'ils sont péjoratifs et peuvent de ce fait légitimement déplaire à la partie civile* », ces propos relevaient de l'« *appréciation purement subjective* » susceptible

de débat, et non de la diffamation.

L'ancien secrétaire général de l'Élysée avait immédiatement annoncé qu'il faisait appel. « *La cour d'appel de Paris devait examiner le 13 février 2025 l'appel interjeté par Hubert Védrine, qui vient de se désister* », a indiqué à l'AFP mardi l'avocat du journaliste, Vincent Tolédano. Le débat entre le journaliste et l'ancien proche du président François Mitterrand porte sur la théorie, défendue par Hubert Védrine, selon laquelle il y aurait eu « *un double génocide* » au Rwanda en 1994.

L'ancien ministre des affaires étrangères estime qu'en plus des massacres de Tutsis par les Hutus, reconnus comme génocide par l'ONU, les violences contre les Hutus réfugiés en République démocratique du Congo sont tout aussi graves. Interrogé lors d'une émission de *Mediapart* en mars 2021 pour savoir si cette théorie était une forme de négationnisme, Patrick de Saint-Exupéry avait répondu : « *Oui, évidemment. Enfin, pour moi, il n'y a aucune discussion. C'est un négationniste* ». Lors de l'audience en mars 2024, Hubert Védrine avait affirmé ne pas du tout se

reconnaître dans ce terme, qui d'après lui le
diffamait.